

Le lent chemin vers l'adoption

Dans l'imaginaire collectif, les parents adoptifs sont issus de familles européennes. Pour les minorités ethniques, le parcours pour accueillir un enfant est souvent bien plus complexe.

Par Fatma Torkhani

Issue d'une famille d'origine tunisienne, Nawal*, 37 ans, a entamé le parcours vers l'adoption il y a maintenant dix ans. "Je n'ai pas besoin d'un enfant qui sort de mon ventre pour le considérer comme le mien", confie Nawal. L'adoption est donc un choix qu'elle a fait naturellement pour plusieurs raisons : "D'abord, ma mère a fait cinq fausses couches et les histoires qu'elle nous a racontées là-dessus m'ont énormément marquée, se souvient-elle. Et puis, j'ai aussi perdu ma sœur il y a quelques années et j'ai dû m'occuper de façon plus régulière de mes neveux." N'ayant jamais pu aller au bout de la procédure chronophage et énergivore de l'adoption en tant que célibataire, la jeune femme, originaire du Nord, finit par opter dans un premier temps pour un projet d'accueil à longue durée. Selon elle, cela pourrait faciliter par la suite ses formalités pour l'adoption.

En effet, les démarches peuvent s'avérer très laborieuses. Il en existe aujourd'hui de plusieurs types. La première est intrafamiliale. Elle se fait dans un couple dans lequel un des deux conjoints souhaite adopter officiellement ses beaux-enfants. La deuxième est extérieure à la famille. Elle peut être menée par une personne célibataire ou par un couple qui adresse une demande officielle à l'ASE (Aide sociale à l'enfance). "Des entretiens sur la situation psychologique et économique des futurs parents sont alors réalisés par des tra-

vailleurs sociaux", explique Sara Séguin-Baril, doctorante à l'Université Laval au Québec, spécialiste des questions d'adoption internationale et interraciale. Par la suite, les parents peuvent obtenir une autorisation administrative, connue en France sous le nom de l'agrément, et vont choisir s'ils veulent adopter à l'étranger ou en France

Enfants issus de pays en guerre

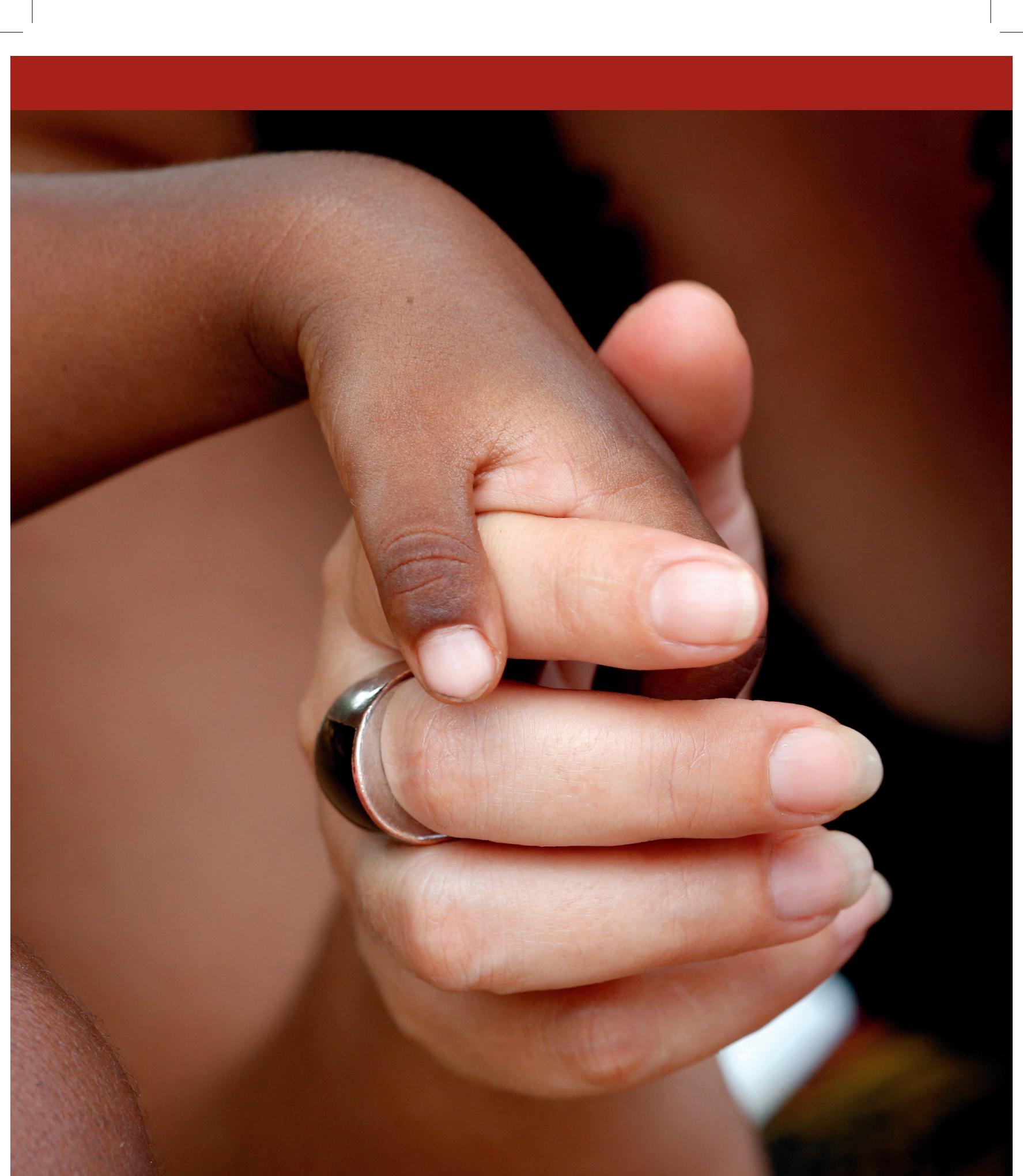
Ces dernières années, ce sujet a été au cœur de l'actualité. Beaucoup de chercheurs se sont penchés sur l'adoption interraciale, plus généralement celle des parents blancs adoptant des enfants noirs ou asiatiques. En 2021, la réalisatrice Amandine Gay interrogeait différents enfants issus de ce type de familles dans son documentaire *Une histoire à soi*. Originaires du Brésil, du Sri Lanka ou encore du Rwanda, ils racontent tous leur arrivée en France, leur construction personnelle, identitaire et comment ils ont grandi en tant que personne racisée dans une famille blanche. Ce phénomène est assez récent. "C'est après 1945 que les adoptions internationales et interraciales se mettent en place, indique Sara Séguin-Baril, dans une optique philanthropique qui est de venir en aide aux enfants issus de pays en difficulté et notamment dans des contextes de guerre. C'est d'ailleurs durant la guerre du Vietnam qui a lieu entre 1955 et 1975 et celle de Corée qui s'est déroulée entre 1950 et 1953, que ce type d'adoption a connu un boom colossal." Depuis, cette pratique a été très critiquée et a considérablement diminué. En 1993, plusieurs pays ont ratifié la convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. "Il a été question de diminuer les déplacements et d'essayer de trouver des solutions locales", précise Sara Séguin-Baril.

Qu'en est-il des parents non-blancs ? Existe-t-il des adoptions qui se font dans l'autre sens ? C'est le sujet

"LES ADOPTIONS INTERNATIONALES ET INTERRACIALES SE METTENT EN PLACE, DANS UNE OPTIQUE PHILANTHROPIQUE"

SARAH SÉGUIN-BARIL, DOCTORANTE À L'UNIVERSITÉ DE LAVAL (QUÉBEC)







du film *Il a déjà tes yeux*, réalisé par Lucien Jean-Baptiste. L'intrigue repose sur l'adoption du petit Benjamin, un petit garçon blanc, par Paul et Sali Aloka, un couple de personnes noires. Le comique de situation tient dans cette inversion des rôles entre Blancs et non Blancs. Comme s'il s'agissait d'une anomalie. En 2016, dans la vraie vie cette fois-ci, Jennifer et Harry Moore, couple d'Afro-américains s'était confié au média Slate sur leur quotidien en tant que parents adoptifs de trois enfants blancs. Regards réprobateurs, contrôle d'identité, un jour ils ont même été accusés d'avoir kidnappé leurs garçons. "Il est tout de même important de noter qu'aux États-Unis, les adoptions interraciales ne sont pas

très bien vues", rappelle Sébastien Roux, sociologue au CNRS et auteur de *Sang d'encre, enquête sur la fin de l'adoption internationale*. En France, "ces adoptions sont quasi inexistantes, poursuit-il. En théorie, elles devraient exister puisque lors de l'élaboration du projet d'adoption, les parents peuvent expliquer vers quel pays ou région ils souhaitent s'orienter." Pourtant, lorsqu'il s'agit de parents issus de communautés ethniques non-européennes, les travailleurs sociaux vont avoir tendance à les orienter vers des enfants qui viennent des mêmes pays d'origine. Le sociologue fait le constat suivant : "Il y a cette idée que les Blancs sont compétents pour tout et que les non-Blancs sont compétents seulement pour leur

Il a déjà tes yeux
(2016).
Un film de Lucien
Jean-Baptiste,
avec Aïssa Maiga.



**"ON SE MET BEAUCOUP DE BÂTONS
DANS LES ROUES EN SE DISANT QUE CE N'EST
PAS QUELQUE CHOSE POUR NOUS ET
QUE C'EST SEULEMENT POUR LES BLANCS"**

NAWAL*, CÉLIBATAIRE DIPLOMÉE EN ATTENTE D'ENFANT

sala autorise un couple (dont au moins un des deux conjoints est de confession musulmane) à prendre en charge l'entretien, l'éducation et la protection d'un enfant. Ainsi le couple ne sera pas considéré comme parent du bambin. "Les familles maghrébines et musulmanes s'adressent généralement au Maroc ou à l'Algérie pour les kafala. En Afrique du Nord, seule la Tunisie reconnaît l'adoption", indique Anne Royal.

C'est d'ailleurs l'une des raisons qui a poussé Nawal à garder son projet secret dans un premier temps. "Quand j'ai enfin décidé d'en parler à mes parents, leur première réaction a été de m'en dissuader et de me dire de me tourner vers une kafala, expose-t-elle. On se met beaucoup de bâtons dans les roues en se disant que ce n'est pas quelque chose pour nous et que c'est seulement pour les Blancs."

Comme une certaine réticence

Si aujourd'hui, il n'existe pas de cas documentés de discrimination empêchant l'adoption, le sociologue Sébastien Roux signale toutefois une certaine réticence de la part de l'ASE envers les Français musulmans et plus particulièrement les femmes voilées. "Les entretiens que font passer les travailleurs sociaux se déroulent dans les logements des futurs parents, on va regarder et demander aux personnes leurs habitudes religieuses et surtout si elles sont musulmanes pratiquantes, ce qui fait écho au sentiment antimusulman qui existe actuellement en France", détaille-t-il. Tandis qu'elle a été contactée il y a quelques mois en vue d'adopter un enfant, Nawal a également été interrogée sur sa foi : "Ils sont venus chez moi, m'ont posé des questions sur ma situation, m'ont demandé si j'étais pratiquante et si je laisserai l'enfant manger du porc." Elle avoue avoir nié sa pratique religieuse et caché les tapis de prière. Finalement, quelques semaines plus tard, elle constate que l'enfant en question souffre de certaines fragilités psychologiques très spécifiques auxquelles elle n'est pas en mesure de répondre convenablement. Elle continue, toutefois, d'espérer accueillir un enfant un jour : "Je ne veux pas pâtir du fait que, sociologiquement, je n'ai pas trouvé la bonne personne car je suis une femme arabe qui a fait des études supérieures et qui est diplômée." ■

* Pour des raisons d'anonymat, le prénom a été changé.



espace d'origine." Si aujourd'hui l'adoption internationale connaît un essoufflement, on retrouve ce type de situations dans les adoptions nationales. "Quand un enfant blanc est disponible en France, il y a tellement de candidats qui sont en attente, que les travailleurs sociaux vont avoir tendance à le confier aux parents blancs en priorité", révèle le chercheur.

En ce qui concerne les personnes issues de la diaspora maghrébine, Anne Royal, présidente de la fédération Enfance et familles d'adoption, nous apprend que beaucoup se tournent vers la kafala. En effet, en droit musulman, l'adoption créant un lien de filiation et changeant le nom de famille est interdite. Seule la ka-